

PROJET PEDAGOGIQUE



DES CENTRES DE LOISIRS DE LA VILLE DES LIAS 2023-2024



N° d'habilitation (périscolaire) : Maternelle 0930022AP000523-E01
Elementaire 0930022AP00623-E01
N° d'habilitation (extrascolaire) : Maternelle 0930022CL000223
Elementaire 0930022CL00123

SOMMAIRE

A.	Le projet éducatif de territoire (PEDT)	3
B.	La laïcité	3
1.	Le centre Jean-Jack SALLES	5
▪	Les locaux	5
2.	Centre Victor-Hugo	6
3.	Centre Romain Rolland	7
4.	Public accueilli	7
5.	Moyens humains	8
6.	Moyens financiers	9
7.	Formation :	9
D.	FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	10
1.	Modalités d’inscription	10
2.	Modalité d’accueil	10
▪	La journée type	10
3.	L’accueil, les déplacements et le départ de l’enfant	11
4.	La restauration	12
5.	En cas d’accident	12
6.	Participation financière des familles	13
E.	LA VOLONTE D’ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS	13
1.	Accueil des moins de 3 ans et ou non scolarisés	13
2.	Les P.A.I (protocole d’accueil individualisé)	13
3.	Accueil des enfants en situation de handicap	14
F.	INTENTIONS PEDAGOGIQUES DES STRUCTURES	15
1.	Objectifs généraux	15
2.	Organisation	15
3.	Palette générale d’activités proposées	15
5.	Partenariats associatifs	18
G.	PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORT	18
H.	LE PROJET D’ETE	19
I.	LA PLACE DES PARENTS	20
J.	EVALUATIONS	21

INTRODUCTION :

Ce projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire dont les grandes lignes sont notées ci-dessous. Il a également pour but de poser un cadre et des objectifs de travail pour cette année à venir.

A. Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires : un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14)

Toutefois, la ville fait le choix de maintenir sur son secteur périscolaire le taux hors PEDT d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et d'un animateur pour 14 enfants en élémentaire et sur le centre de loisirs d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 12 enfants en élémentaire.

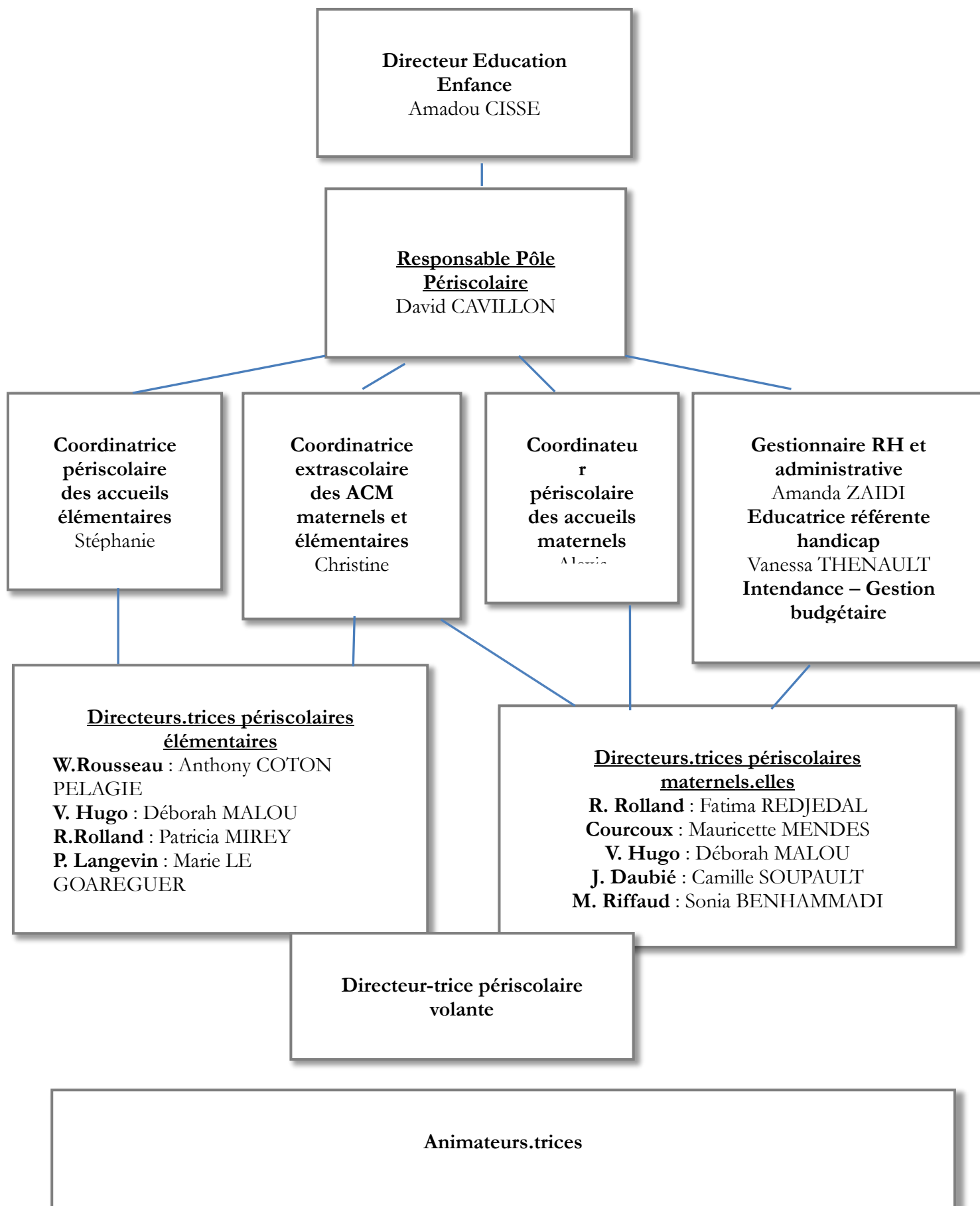
B. La laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La ville des Lilas veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exerce leurs fonctions dans le respect du **principe de laïcité**. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

ORGANIGRAMME DU SERVICE PERISCOLAIRE



C. PRESENTATION DES STRUCTURES

L'accueil de loisirs du mercredi se fait sur trois sites en raison du nombre important d'enfants accueillis.

1. Le centre Jean-Jack SALLES

▪ Situation géographique

Situé à la périphérie de la ville des Lilas et implanté à proximité d'espaces verts, l'accueil de loisirs municipal Jean Jack Salles se compose de deux sections maternelle et élémentaire.

La section maternelle accueille les enfants des écoles :

- Courcoux
- Madeleine RIFFAUD
- Julie-Daubié

La section élémentaire accueille les enfants de :

- Paul Langevin
- Waldeck Rousseau

▪ Les locaux

Section maternelle :

Au rez-de-chaussée

Quatre salles d'activités de 40 m² environ.

Une salle motricité de 60 m² environ (servant de salle d'activité)

Deux groupes sanitaires.

Une cuisine.

Trois réfectoires de 30 m² chacun environ (dont 1 pouvant être utilisé pour l'activité cuisine).

Un bureau de direction.

Au 1^{er} étage

Deux salles d'activités de 35 m² chacune environ.

Trois dortoirs (Rouge, jaune et vert) avec chacun un compartiment vestiaire.

Une bibliothèque de 20 m².

Deux groupes sanitaires.

Section élémentaire :

Au rez-de-chaussée

Quatre salles d'activités

Une infirmerie

Un groupe sanitaire

Au rez-de-jardin

Un auditorium (en commun avec la section maternelle capacité d'accueil 48 enfants)

Six salles d'activités

Un groupe sanitaire

Une toilette handicapée

Une douche

Au 1^{er} étage

Atrium avec 4 coins d'activités possibles

Toutes les salles d'activités sont équipées de placards et d'un évier.

Le terrain

L'espace élémentaire est accessible par le rez-de-jardin. Cet espace extérieur est équipé d'un jeu.

2. Centre Victor-Hugo

▪ Situation géographique

Le groupe scolaire Victor Hugo est limitrophe au Pré Saint Gervais. C'est la dernière école construite des lilas. Elle est proche du commissariat, de l'église, de l'école privé Notre-Dame et des commerces.

Les conditions d'accueil pour les enfants d'écoles privées accueillis sont soit de l'école Notre-Dame soit leurs parents sont Lilasiens.

La section maternelle accueille :

- Les enfants de cette école
- Les Bruyères
- Ecoles privées

La section élémentaire accueille

- Les enfants de cette école
- Les écoles privées

▪ Les locaux

Section maternelle :

1 salle périscolaire « accueil de loisirs »
2 cours maternelles avec une structure de jeux
1 dortoir
1 groupe sanitaire dans la cour des maternels
1 salle « arts plastiques »
1 salle « Boutchou »
1 self et la salle de restauration

En section élémentaire :

2 cours élémentaires situées sur le toit
1 groupe sanitaire dans la cour élémentaire
1 salle BDC
Un jardin
1 groupe sanitaire à proximité du self
1 gymnase

3. Centre Romain Rolland

▪ Situation géographique

Le groupe scolaire Romain Rolland est situé au centre-ville. Il comporte une partie maternelle et une autre élémentaire. Cette école est située idéalement, à proximité du parc Lucie Aubrac.

On y accueille uniquement les enfants de cette école.

▪ Les locaux

En section maternelle :

Une cour amenant au réfectoire

1 préau

une bibliothèque

une salle périscolaire avec cinq lavabos à proximité.

une cuisine

Une classe avec un dortoir avec un groupe sanitaire à proximité.

.

Au 1^{er} étage :

un dortoir

un groupe sanitaire

En section élémentaire :

1 salle périscolaire située en sous-sol.

1 salle d'activité au niveau du self

1 groupe sanitaire dans la cour

1 groupe sanitaire au niveau du réfectoire

1 groupe sanitaire en sous-sol au niveau de la salle périscolaire

1 gymnase

1 salle munie de tatamis (dojo).

1 préau intérieur

1 cour de récréation

1 infirmerie

Une bibliothèque

Une salle arts plastiques

Une salle de classe

4. Public accueilli

Ce sont des centres qui accueillent des enfants de section maternelle (de 3 à 6 ans) et élémentaire (de 6 à 10 ans).

Ils fonctionnent tous les mercredis. Cependant, seul le centre Jean-Jack SALLES fonctionne sur les petites et grandes vacances. En effet, sa capacité d'accueil est de 230 enfants par section d'âge. Sa fréquentation varie de 170 à 190 enfants accueilli.

5. Moyens humains

Toutes les directions sont diplômées soit du BPJEPS, BAFD ou de catégorie B.

Le nombre d'encadrants à Jean-Jack SALLES est de 18 en section maternelle et de 19 en section élémentaire.

Pour le centre Victor-Hugo les agents sont 11 en section maternelle et 5 en section élémentaire. ces effectifs tiennent compte des agents référents pour les enfants aux besoins éducatifs particuliers.

Le centre Romain Rolland est composé de 9 animateurs-rices en section maternelle et de 8 pour les élémentaire.

Les directions sont garantes de la sécurité des enfants et de leurs équipes d'animation. Elles construisent et proposent le projet pédagogique avec leur équipe pour travailler ensemble sur les différents projets. Elles doivent être à l'écoute de chaque animateur (savoir-faire, compétences, motivations) et doivent être disponible vis à vis des projets d'animations, selon leur propre arbitre et à condition que les idées soient en conformité avec le projet pédagogique.

▪ L'équipe de directions a pour missions de :

- ❖ Gérer l'équipe d'encadrement, mener les réunions
- ❖ Coordonner et mettre en œuvre toutes les actions
- ❖ Former des stagiaires, le directeur est garant de la formation des animateurs, il suit plus particulièrement des animateurs. rices en formation BAFA et BAFD et assure la validation
- ❖ Assurer la relation avec les parents
- ❖ Gérer toutes les tâches administratives (projet, bilan, planning, fichiers enfants et animateurs. rices, PAI, etc.)
- ❖ Evaluer les animateurs.

Elle assure le lien avec les familles, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative.

Elle a un rôle de formation et de suivi d'animateurs stagiaires BAFA. La directrice ou le directeur doit servir de médiatrice-teur en cas de conflits entre enfants ou entre adultes.

▪ Rôle et fonctions de l'animateur. trice

L'animateur fait partie d'une équipe sous la responsabilité d'une direction, Il, elle doit s'intégrer dans l'équipe de travail. Son investissement auprès des enfants est permanent (c'est un vrai métier) qui nécessite la recherche du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question. Il ou elle doit se comporter de façon responsable par une attitude accueillante auprès de toute personne fréquentant les lieux d'activités (enfants, parents, etc...), il doit respecter les lieux collectifs occupés.

Il ou elle travaille en accord avec le projet éducatif et pédagogique et avec les règles du centre.

Il ou elle doit faire preuve de solidarité avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

Il ou elle doit respecter l'organisation mise en place par le directeur, prendre la parole en réunion d'équipe, donner son opinion, proposer, échanger et savoir accepter les critiques positives et négatives.

Il ou elle permet aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir.

Il ou elle met sa patience, sa disponibilité au service des enfants.

Il ou elle sait travailler en équipe. Son autonomie lui permet de gérer son temps d'activité.

Il ou elle doit proposer des activités qui permettent la découverte de choses nouvelles.

Il ou elle doit informer son responsable de toute absence qui le concerne.
L'utilisation du portable personnel n'est autorisée qu'en cas d'urgence.

Les équipes se réunissent une fois par semaine afin de :

- ❖ Analyser son travail et amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs
- ❖ Echanger sur les enfants, afin de mieux répondre à leurs besoins
- ❖ Mettre en place des projets
- ❖ Préparer les activités
- ❖ D'aménager leurs espaces de vie

Ces réunions sont animées par les directions. les équipes disposent de documentations telles que fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, ainsi qu'un accès libre à un ordinateur.

6. Moyens financiers

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caf soutien le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement. Déclarés auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DSDEN). La CAF attribue chaque année une subvention aux villes qui répondent à cette obligation.

De plus, la Municipalité octroie un **budget pédagogique** à chaque structure en fonction de son nombre d'enfants. Il est réparti en différentes enveloppes pour mettre en place nos ateliers.

- ✓ Fournitures éducatives.
- ✓ Sorties.
- ✓ Associations
- ✓ Alimentation.
- ✓ Pharmacie.

7. Formation :

- ❖ La formation professionnalisation au 1^{er} emploi
- ❖ Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
- ❖ Formation de perfectionnement
- ❖ Formation d'intégration
- ❖ Formation personnelle
- ❖ Préparation concours ou examen professionnel

Une coordinatrice en charge de la formation sur le service périscolaire, renseigne, propose et sollicite les agents à se former tout au long de leur carrière, mais également à évoluer professionnellement en passant des concours. Les animateurs (rices) possèdent pour une grande majorité le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), mais également, le SB (surveillant de baignade), le PSC1 (prévention et secours civiques) diplôme de secourisme.

De nombreuses formations sont dispensées au CNFPT (centre national de la fonction public territoriale).

D. FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

1. Modalités d'inscription

La fréquentation du centre de loisirs implique une inscription administrative. Elle a lieu dès l'été. Les parents reçoivent à leur domicile une fiche sanitaire. Tout est centralisé de manière à ce que les familles ne remplissent qu'un seul dossier commun pour tous les temps périscolaires et extra-scolaires. Outre ce dossier, aucune inscription préalable n'est demandée pour accueillir les enfants au centre de loisirs.

2. Modalité d'accueil

Les accueils de loisirs offrent trois formules d'accueil uniquement le mercredi. Les enfants sont accueillis à compter de 8h00 jusqu'à 9h30,
En dehors de ces horaires, les portes du centre sont fermées pour des raisons de sécurité.

Matinée avec repas (8h00 jusqu'à 13h15)

L'après-midi sans repas (13h15 jusqu'à 16h30/18h45)

La journée complète (8h/9h30 jusqu'à 16h30/ 18h45)

Durant les petites et grandes vacances scolaires, les enfants sont accueillis uniquement à la journée complète.

Un car municipal effectue deux rotations pendant l'accueil du matin afin d'acheminer les enfants vers la structure Jean-Jack SALLES. il s'arrête aux points de rassemblement de chaque quartier mais le trajet a dû s'adapter aux travaux de prolongement de la ligne 11 (demandez les horaires et lieux au centre de loisirs) 2 encadrants.es prennent en charge les enfants : les parents ne montent pas dans le car.

▪ La journée type

8h00 – 9h30

Inscription des enfants, les parents consultent le tableau d'activités ainsi que les panneaux d'informations

Les enfants sont accueillis dans leur groupe. Selon leurs choix et leurs affinités, ils se répartissent dans différents coins de vie.

9h30

Fermeture des portes

Les enfants sont comptés dans leur groupe respectif, les animateurs,rices effectuent différentes listes de piscine et de sorties.

9h45

Les animateurs,rices présentent et proposent leurs activités pour la matinée à leur groupe (les enfants choisissent, les animateurs s'adaptent à la demande). Déroulement des activités, sorties et piscine.

11h00

Rangement, temps informel dans les salles ou dans la cour.

11h15-11h30

1^{er} service de cantine. Temps informel dans la cour ou les salles pour les autres

12h15-12h30

2^{ème} service de cantine. Temps informel dans la cour ou les salles pour les autres.

13h00

Sieste pour les petites sections et rassemblement des enfants partant en demi-journée.

14h00

Réunion (même principe que le matin). Début des activités

15h30

1^{er} service du goûter pour la section maternelle à Jean-Jack SALLES

16H00

Goûter pour tous les centres

2^{ème} service pour les enfants de maternelle à Jean-Jack SALLES

16h30-18h45

Accueil des parents et adultes venant chercher les enfants.

Pour la fin de la journée, comme le matin, les enfants sont répartis dans les différentes salles, suivant leur choix (coloriages, jeux, finition de certaines activités etc.)

Ils ont également la possibilité de jouer dans la cour lorsque le temps le permet.

3. L'accueil, les déplacements et le départ de l'enfant

L'accueil est un temps de transition qui permet à l'enfant de nouer des relations avec les autres enfants et animateurs.

Il permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs.

Notre principal objectif est de soigner la qualité de l'accueil en étant toujours disponibles auprès des parents et des enfants afin de répondre à leurs questions et de leur donner diverses informations.

Les animateurs.rices sont répartis dans les différentes salles qui accueillent chaque groupe.

De plus, un accueil général est assuré par les directions, pour une sécurité plus accrue et afin de répondre aux éventuelles questions des familles. Nous avons, pour nous aider dans cette tâche, des tablettes tactiles dans lesquelles toutes les informations relatives aux familles sont répertoriées.

Les salles sont aménagées avec différents ateliers et coin de vie. L'organisation de l'espace est importante, la mise en place d'ateliers diversifiés permet à l'enfant de les choisir en fonction de son envie et de son rythme.

Les déplacements à l'extérieur du centre se font le plus souvent avec le car municipal ou des cars louer auprès de la RATP. Pour chaque sortie, à pied ou en car, nous respectons un taux d'encadrement de 1 adulte pour 8 enfants en maternelle et 1 adulte pour 12 enfants en élémentaire.

Le soir, l'accueil est organisé de la même façon que le matin. Celui-ci est un moment d'attention soutenue pour les encadrants.es car certains enfants partent avec leurs parents, d'autre avec une baby-sitter, un voisin ou un membre de la famille. Cependant cela ne peut se faire sans autorisation parentale manuscrite. Une pièce d'identité est systématiquement demandée quand nous ne connaissons pas la personne.

De plus, nous demandons à chaque personne venant récupérer un enfant de signer un registre avec l'heure et le lien de parenté afin de garder une traçabilité.

4. La restauration

Le repas est un moment d'éducation à la santé. L'hygiène et la prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré sont primordiales.

Chaque enfant a le choix de se placer où il le souhaite, les animateurs sont assis à table avec eux. Cela permet d'être à leur écoute et de les aider en cas de difficultés.

Le rôle de l'animatrice ou de l'animateur est de faire de ce temps un moment de convivialité, d'encourager les enfants à goûter sans gaspiller, de donner l'exemple en mangeant de tout et de les sensibiliser à l'apprentissage des gestes simples (tenir ses couverts correctement, se servir, s'asseoir correctement sur sa chaise etc.)

Le temps de restauration est organisé sur 2 services (le 1^{er} à 11h30, le second à 12h30), il peut y avoir une organisation différente si l'effectif des enfants le permet. Pour le goûter l'organisation est la même.

Les familles ont le choix en remplissant la fiche sanitaire entre 2 propositions plat avec ou plat sans viande dit « Végétarien ». Cela va déterminer le plat que nous servirons aux enfants pour toute l'année.

5. En cas d'accident

Les parents sont tenus de fournir la fiche sanitaire, afin de permettre à l'équipe encadrante de trouver toutes les informations nécessaires telles que :

- ✓ Numéros de téléphone des parents
- ✓ Vaccinations
- ✓ Numéro de sécurité sociale
- ✓ Assurance responsabilité civile

Tous ses renseignements permettent d'avertir dans le plus brefs délais les parents en cas d'accident ou de maladie, et de fournir toutes les informations nécessaires au secours en cas de besoin. En cas

d'accident grave (chute sur la tête par exemple) les secours sont systématiquement appelé qui nous indiquent la marche à suivre. Les parents de l'enfant blessé également.

De plus aucun médicament n'est autorisé à donner aux enfants en cas de fièvre.

6. Participation financière des familles

Les inscriptions aux activités extra-scolaires et périscolaires s'effectuent à l'aide de la fiche sanitaire à remplir et à retourner au Service Education et temps de l'enfant, situé avenue Jean Yann avec la photo d'identité.

Pour les accueils périscolaires du matin, du soir et les études surveillées et l'accueil post-étude, le paiement se fait en fonction d'un forfait mensuel (ou d'un mini-forfait mensuel pour les enfants ayant 4 présences maximum dans le mois) **et sont soumis à la tarification du quotient familial.** Pour calculer son quotient, il faut se rendre au service ETE (Education et Temps de l'Enfant) Pour la pause méridienne (cantine) et le centre de loisirs, le paiement dépend du nombre de jours où l'enfant a fréquenté la cantine ou le centre de loisirs.

Les factures sont établies mensuellement, à terme échu et envoyées aux familles au début du mois suivant.

E. LA VOLONTE D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS

1. Accueil des moins de 3 ans et ou non scolarisés

Durant les vacances d'été, nous accueillons des enfants qui ont tout juste 3 ans et seront scolarisés à la rentrée suivante. Pour cela nous avons mis en place un projet passerelle spécifique afin de favoriser une bonne adaptation à la structure et à la collectivité.

Dans cette optique :

Une salle aménagée leur est dédiée.

Un animateur ou animatrice seront leur référent (e).

Des propositions d'activités adaptées leur seront proposées.

Des moments de rencontres organisés avec le groupe des « petits » passerelle avant la rentrée de septembre...

Lors du repas, le ou la référente sera présente à table avec les enfants. Ce moment doit être un temps d'échanges et de plaisir.

L'animateur(rice) veillera à favoriser les bonnes conditions permettant à chaque enfant de s'endormir au moment de la sieste sereinement (doudous et tétine acceptés).

Rencontre entre les parents et la personne référente chaque matin et chaque soir, (échanges transmissions d'informations).

L'adaptation des enfants sera progressive avec une présentation de la structure, du fonctionnement et de la référente par le ou la directrice du centre de loisirs lors du premier jour. Ensuite les familles pourront laisser les enfants à la demi-journée pendant un certain temps jusqu'à ce que familles et équipe pédagogique jugent ensemble que l'enfant est apte à effectuer des journées complètes.

2. Les P.A.I (protocole d'accueil individualisé)

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- ✓ les régimes alimentaires à appliquer,

- ✓ les conditions des prises de repas,
- ✓ les aménagements d'horaires,
- ✓ les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire un panier repas, qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le goûter. Dans ce cas, la famille doit fournir tous les éléments qui composent le panier repas de l'enfant (pain, couverts et assiette compris).

3. Accueil des enfants en situation de handicap

La Ville des Lilas s'inscrit dans une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales périscolaire (matin, midi et soir en période scolaire) et extrascolaires (centres de loisirs) au-delà de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances.

En effet, lorsqu'un enfant est reconnu en situation de handicap par la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH), pour faciliter son inclusion au sein du groupe, un animateur est affecté à l'accompagnement de cet enfant sur les temps périscolaire qu'il fréquente. Sur la pause méridienne, il pourra s'agir d'un animateur (rice) ou d'un (e) AVS qui remplit cette mission.

Dans le cadre du centre de loisirs, une rencontre préliminaire est organisée avec le (s) parent (s) de l'enfant en situation de handicap afin d'en connaître un peu plus sur ses habitudes et ses particularités et que son individualité au sein du groupe soit prise en compte. Un protocole est établi ayant pour objectif de garantir de l'accueil de l'enfant, ainsi que la qualité des relations entre les équipes d'animation et les familles.

Une sensibilisation au handicap de plusieurs jours est dispensée à chaque animateur (rice) volontaire dans la perspective de s'occuper de ce public d'enfants à particularité. Ainsi, l'animateur (rice) qui devient référent, permet à chaque enfant d'assurer une stabilité de repère et favorise son évolution, sa construction au sein du groupe.

La présence sur le service périscolaire d'une référente handicap, comme personne de ressource, nous permet de mener un suivi des enfants en situation de handicap encore plus individualisé et plus adapté à chacun. Les deux principales missions de cette éducatrice de formation résident dans l'accompagnement sur le terrain des animateurs dédiés à cette mission et dans le déploiement de modules de formation, de temps décharges avec l'ensemble de ces animateurs (rices) référents (es). Le poste reste à pourvoir.

F. INTENTIONS PEDAGOGIQUES DES STRUCTURES

1. Objectifs généraux

- Respecter les rythmes individuels de chacun.
- Adapter les activités selon l'âge des enfants.
- Leur permettre de découvrir et de pratiquer des animations en fonction de leurs besoins et leurs envies.
- Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie à travers différents projets.

2. Organisation

Que cela soit en section maternelle ou en section élémentaire, les enfants auront, tout en respectant leurs rythmes et leurs besoins, plus d'autonomie dans l'organisation de leur journée, ceci en restant confrontés aux règles et aux contraintes de la vie collective.

Ils auront le choix de leurs ateliers d'accueils, de leurs activités.

L'organisation des salles référentes est importante, car certains enfants ont besoin d'être accueillis d'une façon individuelle, elle se doit d'être diversifiée et adaptée. Ainsi dans chacun des groupes les enfants pourront choisir entre différents coins aménagés.

- Coin jeux de société (memory, lynx, jeu de dame etc)
- Ludothèque (dinette, déguisements)
- Coin détente (bibliothèque, tapis, canapés)
- Coin jeu de construction (lego, kapla, etc)

3. Palette générale d'activités proposées

Toutes les activités de la journée sont inscrites sur un tableau d'affichage de chaque centre. Dès leur arrivée, les enfants et les parents en prennent connaissance. L'activité est une source d'enrichissement et de développement, il ne s'agit pas seulement d'occuper les enfants mais de concevoir un cadre favorisant la créativité.

Beaucoup d'animateurs (rices) ont une compétence particulière, qualifiée ou non. Celle-ci peut être liée à une profession passée, une activité annexe ou une passion. Ainsi, nous trouvons parmi les équipes d'animation de la ville : des sportifs (ives), des artistes peintres, des musiciens (iennes), des spécialistes en art plastiques etc.

Chacun d'eux pourra proposer des ateliers en lien avec son savoir-faire. En plus des formations sur des thématiques précises, nous organisons chaque année des moments d'échanges où ils, elles peuvent les transmettre à leurs collègues.

Des propositions d'activités leur sont faites lors des réunions en début de matinée et d'après-midi. Nous veillons à ce qu'elles soient diversifiées.

- **Activités manuelles :**

le rôle de l'animateur (rice) est d'inciter l'enfant à s'exprimer, de faire appel à son imagination et de l'aider à réaliser différentes œuvres (origami, pâte à sel, bricolage, cuisine, dessin etc.)

- **Activité peinture :**

A travers ces séances, les enfants seront sensibilisés à quelques techniques de reproduction. Elles leur permettront de réaliser ou de finaliser différentes créations : objets divers, fresques, etc.

- **Atelier motricité :**

A travers cet atelier, il s'agira de poursuivre la découverte de leur corps en associant des mouvements et des gestes coordonnés. Suivant leur âge, les enfants pourront s'exercer de petites ou grands parcours aménagés de : tapis sur lesquels ils pourront sauter ou rouler, des cerceaux dans lesquels il faudra sauter et des obstacles à éviter etc...

- **Ateliers sportifs :**

A travers les différents jeux sportifs qui seront proposés, les enfants pourront développer leurs aptitudes motrices, tester leur esprit d'équipe, leur habileté, le respect de l'adversaire et de ses coéquipiers, l'arbitre et de la règle du jeu, il s'agira pour eux d'adopter des attitudes d'écoute et de contrôler ses émotions dans des situations diversifiées.

- **Atelier science :**

Au travers différentes expériences scientifiques les enfants pourront découvrir ce que sont les 4 éléments. (la terre, l'air, l'eau, le feu). Ils découvriront le rôle essentiel de chaque élément et comment ils sont liés pour permettre la vie sur terre.

- **Atelier culinaire :**

Cuisiner ne permet pas uniquement d'occuper les enfants mais de découvrir de nouvelles saveurs, des nouvelles textures, de créer des recettes et d'apprendre de nouvelles techniques.

De plus, apprendre à cuisiner en groupe, permet aux enfants d'intégrer les valeurs essentielles du partage et de la convivialité. C'est un véritable enjeu d'éducation pour les enfants, il rassemble plaisir et apprentissage.

Cuisiner, c'est faire appel à tous les sens : le goût, le toucher, l'odorat. C'est apprendre les dosages et les proportions, sans oublier les règles d'hygiène : Se laver les mains avec du savon, laver les tables, utiliser les instruments de cuisine et les laver.

- **Jeux de société :**

Jouer est indispensable au développement de l'enfant et son intégration dans la société. Chaque jeu permet à l'enfant de travailler et de mettre en œuvre des compétences différentes. Dans notre société ou prime l'individualisme et le repli sur soi. Les jeux de société nous proposent un mode de rencontre très particulier et très riche et de partager un moment joyeux et d'échange. Le jeu de société permet aux enfants d'observer, d'analyser, de mémoriser et les aide à améliorer leur sens de la logique et à élaborer des stratégies tout en respectant les règles du jeu.

- **Développement durable :**

Le recyclage est un procédé de traitement des déchets qui permet de réintroduire des matériaux qui composaient un produit similaire arrivé en fin de vie tel que le carton, bouteille, palette, tissu, dosettes de café etc.

Le centre de loisirs met en œuvre un ensemble de démarches et de gestes écocitoyens. Afin de permettre aux enfants de comprendre l'importance du recyclage des déchets et l'intérêt pratique de celui-ci.

Plusieurs activités seront proposées aux enfants pour confectionner divers objets pour décorer le centre, fabriquer des jeux de société, faire quelques présents à ramener à la maison ou seront exposés lors de la semaine sur le développement durable ou durant la kermesse du centre.

Les sorties : les sorties proposées seront diverses et variées (parcs, spectacles, musée, bowling, patinoire, cirque etc.) elles seront en fonction des saisons et du thème choisi.

4. Thème et projet de l'année

Chaque année, les équipes réfléchissent et mettent en œuvre des projets d'animation autour d'un thème commun. Ces projets individuels font partie d'un document plus global : le projet pédagogique, lui-même s'inspirant du projet éducatif de la ville des Lilas.

Nous proposons d'accueillir chaque enfant dans un environnement sécurisé, divertissant et enrichissant. Nous souhaitons répondre à leurs besoins d'activités. Ceci en leur laissant la place et la possibilité de s'occuper seul ou à plusieurs.

Cette année, nous avons fait le choix d'articuler notre travail autour d'un seul et même thème « LE CARNAVAL »

C'est un thème festif, joyeux, coloré qui permet à chacun de se déguiser avec des masques ou maquillés, il fait danser, chanter et défiler petits et grands sur de la musique.

Les enfants auront l'occasion de confectionner leur déguisement, des chars, des masques d'apprendre des chansons et des danses qui seront représenter et exposé lors de la kermesse du centre.

- Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération.
- Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie. Le désir de chaque enfant est de devenir grand, dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme (à chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers d'avantage d'autonomie).
- Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs. Nous pensons que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble ». C'est pourquoi nous souhaitons donner la possibilité aux enfants de coopérer autour de projets, ou chacun peut trouver sa place.

Au cours des mercredis et des vacances scolaires, les équipes d'animations proposent aux enfants plusieurs activités. Ainsi l'enfant a le choix de s'inscrire sur l'une ou l'autre des activités proposées. Les enfants devront l'assumer et le respecter, afin de ne pas casser la dynamique des animations mises en place.

Les différents projets d'activité ont pour objectifs :

- La soif de découverte et l'ouverture d'esprit
- La stimulation de leur imaginaire et de leur créativité
- Le travail de différents matériaux

A travers ces objectifs généraux, plusieurs objectifs implicites comme favoriser l'autonomie de l'enfant, améliorer sa motricité fine, développer son attention, sa concentration, apprendre le travail en équipe.

Dès le mois d'octobre, les enfants seront sensibilisés au thème choisi. Toutes les sections d'âge, pourront participer à différentes activités en rapport ou pas avec le thème.

5. Partenariats associatifs

▪ Le Cirque électrique :

Ce partenariat rencontre du succès auprès des enfants, c'est la raison pour laquelle nous avons renouvelé notre engagement afin que les enfants de la section maternelle puissent être initiés à l'art du cirque.

Les séances commenceront tous les mercredis à partir du mois janvier.

▪ Les rencontres intergénérationnelles :

Des rencontres entre les enfants et les résidents du jardin des lilas seront organisés 1 mercredi après-midi par mois. Les enfants et résidents se retrouveront par petits groupes autour d'ateliers divers suivi d'un goûter. Ces rencontres auront lieu à la résidence. Ce projet de rencontre est évalué et réajusté en début de chaque année scolaire afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des deux groupes.

▪ Le centre culturel :

Notre partenariat avec le centre culturel, se fera sur des manifestations tel que Noël en organisant la décoration du sapin du quartier des sentes, sur la même période, une kermesse à l'école Madeleine Riffaud.

Mais aussi faire participer les enfants sur différentes expo-ateliers sur le centre culturel Jean COCTEAU ou tout autres partenariats sur le centre Louise Miche, ou au Théâtre du garde-chasse.

▪ Langue des signes :

Ce projet a pour but l'enrichissement personnel des enfants en les sensibilisant à une autre culture. L'objectif est de leur montrer que les personnes sourdes et muettes peuvent communiquer, échanger et vivre comme les autres, il suffit simplement d'adapter sa communication.

Les enfants auront l'occasion de découvrir un autre moyen de communication, grâce aux gestes des mains mais aussi par l'expression du corps et du visage.

▪ Le rugby :

Au vu de l'engouement des enfants des sections élémentaires à participer à l'initiation au rugby, nous avons souhaité pérenniser ce stage sur une semaine à chaque vacance scolaire.

Le rugby est un sport collectif opposant deux équipes autour d'un ballon ovale. Tout comme les autres sports il permet aux enfants de développer et d'apprendre les situations d'épreuve, s'orienter dans l'espace, l'entraide et connaître et respecter les règles.

G. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORT

En plus des projets émanant des équipes, d'autres incontournables viennent s'ajouter chaque année sur des thèmes menés sur l'ensemble des sites périscolaires et du centre de loisirs.

▪ Les Droits de l'enfant :

Les droits de l'enfant aboutissent chaque année à un après-midi festif (généralement le préau d'une école) différents services de la ville enfance-jeunesse est présente pour faire de ce moment une

rencontre où se conjuguent de jeux, de démonstrations sportives, ou de projections sur les différents moments de loisirs des enfants.

▪ **Semaine du handicap :**

C'est l'occasion de proposer aux enfants des ateliers ludiques pour les sensibiliser au handicap, en organisant des lectures dans le noir, des parcours en fauteuils roulant ou avec des cannes anglaises. L'objectif est de provoquer une prise de conscience de ce que peuvent vivre au quotidien les personnes atteintes de déficience physique et d'ouvrir la parole sur le sujet.

▪ **Développement durable :**

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures ».

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement, au développement durable, la prise de conscience chez les enfants et les adultes, doit être assurée à la fois dans : les actions éducatives, la vie quotidienne du centre, la dimension collective.

Il s'agit aussi de recyclage et plus largement de transformer un objet en lui redonnant un autre aspect, une autre « vie ». Chaque année une exposition est organisée dans le hall de la mairie afin de mettre en valeur le travail réalisé par les enfants.

▪ **Les Lilas sur sport :**

Il s'agit dans cette initiative de mettre en place des jeux et sports entre enfants sur les temps périscolaires (midi-soir-centre de loisirs). Cet événement se déroule du lundi au vendredi avec les enfants qui fréquentent ces temps d'accueils.

Par conséquent, chaque établissement organise le même jour des ateliers sportifs autour des thèmes suivants : Jeux d'opposition, jeux de coopération, jeux d'adresse, relais, sensibilisation handisport.

▪ **Lil art :**

Depuis plusieurs années nous sommes conviés pour participer et proposer des ateliers d'art plastique aux enfants. 3 ou 4 animateurs-trices proposent tout au long de la journée du samedi une ou deux activités sur un thème donné.

▪ **La kermesse :**

C'est la grande fête du centre de loisirs qui a lieu chaque année sur un samedi matin ou après-midi de juin. C'est l'occasion de faire découvrir aux parents les différentes activités confectionnées par les enfants tout au long de l'année. De plus, les équipes mettent en place de nombreux stands en lien avec le thème. Une scène est installée afin de proposer au public de découvrir différentes danses et chansons dont les enfants en sont les vedettes.

H. LE PROJET D'ETE

Les vacances d'été sont un moment particulier, à la fois charnière car l'enfant se sent souvent plus grand ; riche de nouvelles expériences.

L'équipe pédagogique peut établir un projet cohérent et original sur une durée déterminée de deux mois.

Ainsi, il peut être possible d'insister sur certains aspects du projet général à l'année ou d'en développer de nouveaux avec un thème défini autour de ce que représente l'été pour les enfants (la montagne, la mer, la plage, etc.)

C'est dans cette démarche que l'équipe pédagogique fera ressortir trois grands axes de réflexion qui guideront leur travail pendant l'été.

- Passer de bonnes vacances heureuses et marquantes.
- Vivre dans un climat d'égalité et d'émancipation collective.

L'environnement du centre de loisirs appartient à ceux qui y vivent. C'est dans cette optique que nous aurons une réflexion constante quant à l'aménagement le plus optimal possible.

Pour cela des pataugeoires sont installées, des tables et des chaises sont aménagées dans la cour afin de profiter des temps d'activités en extérieur et pour la prise du goûter.

L'été est l'occasion de percevoir le centre différemment, pour cela nous organiserons des journées à thème (loto, casino etc.) au cours desquelles les enfants pourront partager, échanger mais surtout s'amuser.

Durant ces deux mois, différentes sorties baignades auront lieu ainsi que des activités à dominante plein air.

Tout est mis en place afin de faire passer aux enfants de bonnes vacances.

5 jours à la base de loisirs de Champs sur Marne ; L'Union française des œuvres laïques d'éducation (UFOLEP) propose chaque année des mini-séjours ou des stages (du lundi au vendredi) au mois de juillet et au mois d'août.

La base de loisirs départementale de champs sur Marne est uniquement dédiée aux collectivités, aux associations, aux club sportifs ou à des comités d'entreprise. C'est une base dédiée aux activités de pleine nature sur un site de 25 hectares.

Elle suggère un choix d'activités éducatives et ludiques. Dans ce cadre d'exception, se conjuguent les notions de découverte de la nature, d'action et de plaisir. C'est l'occasion pour les enfants de l'accueil de loisirs de sortir du cadre habituel pour se retrouver dans un environnement naturel propice à de nouveaux apprentissages.

En effet, les enfants ont l'occasion d'être initiés à divers disciplines telles que : Le canoë kayak, La voile, Trampoline, Tir à l'arc, l'escalade, Vélo, Roller

I. LA PLACE DES PARENTS

Information et échange : Nous sommes conscients que rien ne pourra se faire, pour favoriser pleinement l'épanouissement de l'enfant, sans une interaction avec les parents.

L'accueil de loisirs travail au développement d'une véritable communication en direction des familles.

A l'extérieur un panneau d'affichage avec :

- Les horaires et conditions d'accueil des centres de loisirs.
- Les numéros de téléphone du chef de pôle et de la coordinatrice extrascolaire.

A l'entrée du centre un espace informations avec :

- Le projet éducatif
- Le projet pédagogique
- Le règlement du centre
- les menus de la semaine.

- Les horaires du ramassage en car municipal
- les activités.

Toute cette communication est mise en place afin d'informer et d'aider les parents à se diriger sur notre structure, nous aspirons à susciter chez eux un réel intérêt pour ce qui se passe dans le cadre de vie de leurs enfants à l'intérieur de centre de loisirs.

J. EVALUATIONS

1. Réunions d'équipe :

De façon hebdomadaire, l'équipe d'animation se retrouve tous les mardis matin, afin de préparer la journée du lendemain, d'échanger des informations, de se concerter et de se coordonner sur la manière de mener les animations et les interventions.

Pour les vacances scolaires, une à deux réunions ont lieu les jeudis matin qui précèdent les vacances. Elles ont pour objectif la mise en place des plannings d'animation, la définition du rôle de chacun, faire un point sur la réglementation en vigueur et la répartition des animateurs dans chaque groupe d'âge, préparer les activités qui seront proposées et organiser leurs journées et les sorties.

Après chaque période de vacances, une réunion est aussi organisée afin d'évaluer les actions menées.

2. Les évaluations :

L'évaluation journalière : elle se fait quotidiennement au moyen du cahier de bord (type d'activités, fréquentation des enfants ...)

L'évaluation collective : Un temps de discussion au sein de l'équipe lors des réunions.

- On y parle du vécu, du déroulement
- On soulève les problèmes rencontrés, on analyse
- On fait le point sur les journées à venir
- Les informations provenant du service sont communiquées

L'évaluation individuelle : Elle s'effectue entre le responsable du centre et l'animateur, sur des temps de travail formel. C'est un moment de dialogue qui permet :

- De faire préciser, par l'évaluateur, ses missions et tâches précises
- De connaître l'appréciation de ses résultats professionnels et sa façon de servir pour l'année écoulée
- De formuler des souhaits en termes de formation, d'évolution de carrière, de mobilité mais aussi de suggestions sur le fonctionnement du service

Cette évaluation permet également de favoriser le dialogue avec l'agent évalué, d'apprécier les résultats de l'année écoulée par rapport aux objectifs fixés et de recueillir les souhaits de l'animateur.